



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 17 octobre 2023

En visio-conférence

Président : Yves BEGON.

Présents : Christian PERRISSIN, Louis CLEMENT, Jean-Luc ZULLIANI et Christian MARCE.

Excusés : Gilles URBINATI et Franck AGACI.

Assiste : Jessica KAROUBI, secrétaire administrative en charge du suivi du statut.

PREAMBULE

Les décisions ci-après prononcées par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel qui jugera en second et dernier ressort – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

MESURE DEROGATOIRE – COMEX du 22 septembre 2023

Lors de sa réunion, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a pris deux décisions (voir extrait du PV ci-dessous) :

« II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, **en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.** Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrés en ce début de saison dans les Ligues régionales. A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs. »

EXAMEN DES DOSSIERS

AIN

GAY Tristan (2547264299 – Jeune District) représentait FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE en 2022-2023

La Commission enregistre la démission de M. GAY Tristan en date du 19/09/2023 du FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE.

Présenté à l'arbitrage par ledit club, M. GAY Tristan continue à compter dans l'effectif du club durant les saisons 2023-2024 et 2024-2025 en application de l'article 35.2 du Statut Fédéral de l'Arbitrage sauf s'il cesse d'arbitrer.

La Commission transmet le dossier au District de l'Ain pour information et suite à donner.

DRÔME-ARDECHE

AYDIN Aydin (2508688341 – Senior District) représentait S.C. CRUASSIEN en 2022-2023

Compte tenu du contexte particulier lié à l'inactivité dudit club en date du 28/08/2023, M. AYDIN Aydin a formulé une demande pour représenter le F.C. RHONE VALLEES pour la saison 2023-2024, club situé à moins de 50 km de son domicile.

Considérant que cette requête répond aux critères imposés par les articles 33c) et 32.2 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission accorde le rattachement de M. AYDIN Aydin au F.C. RHONE VALLEES dès la saison 2023-2024.

ALLIER

MARTIN Dylan (2543185747 – Senior Ligue) représentait A.S. DOMERATOISE en 2022-2023

Vidant son délibéré en date du 17/10/2023.

La Commission enregistre la démission en date du 01/07/2023 de M. MARTIN Dylan de l'A.S. DOMERATOISE.

Présenté à l'arbitrage par l'A.S. DOMERATOISE et licencié depuis au moins cinq saisons dans ledit club, M. MARTIN Dylan continue à compter dans l'effectif du club durant les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 en application des articles 35.2 et 35.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage sauf s'il cesse d'arbitrer.

La Commission transmet le dossier au District de l'Allier pour information et suite à donner.

HAUTE-LOIRE

ASSAD Ibrahim Mmadi (9602199448 Senior District) représentait LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE en 2023-2024

La Commission enregistre la démission de M. ASSAD Ibrahim Mmadi en date du 10/09/2023 du PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE.

En application de l'article 35.1 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, M. ASSAD Ibrahim Mmadi, continue de compter dans l'effectif du PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE pour la saison 2023-2024 sauf s'il cesse d'arbitrer.

La Commission transmet le dossier au District de Lyon et du Rhône pour information et suite à donner.

CHARREYRON Clément (9603303179 – Senior District) représentait O. ST JULIEN DE CHAPTEUIL en 2022-2023

La Commission enregistre le renouvellement de la licence arbitre de M. CHARREYRON Clément en date du 25/07/2023 à O. ST JULIEN DE CHAPTEUIL pour la saison 2023-2024.

La Commission se laisse le droit de vérifier le nombre de matchs dirigés, en application des articles 33 et 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

LYON ET DU RHÔNE

GASTON Baptiste (2544472028 – Senior Ligue) représentait U.S. SEYSSES FROUZINS (Ligue d'Occitanie) en 2022-2023

Suite à un déménagement, M. GASTON Baptiste a formulé une demande de rattachement au F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS pour la saison 2023-2024.

Suite à un changement de situation professionnelle, ce dernier a dû repartir en Ligue d'Occitanie le 27/09/2023.

La Commission ne peut accorder le rattachement de M. GASTON Baptiste au F.C VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS pour la saison 2023-2024.

PUY-DE-DÔME

FREGONA Alexis (2546070309 – Senior District) représentait FRATERNELLE AM. LE CENDRE en 2022-2023

La Commission enregistre le renouvellement de la licence arbitre en date du 29/07/2023 de M. FREGONA Alexis pour la saison 2023-2024 à la FRATERNELLE AM. LE CENDRE.

La Commission se laisse le droit de vérifier le nombre de matchs dirigés, en application de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

GUILLOT Gabrielle (2543515023 – Senior Fédérale) représentait DOMES SANCY FOOT en 2022-2023

La Commission enregistre le renouvellement de la licence arbitre de Mme GUILLOT Gabrielle en date du 01/07/2023 à DOME SANCY FOOT pour la saison 2023-2024.

La Commission se laisse le droit de vérifier le nombre de matchs dirigés, en application des articles 33 et 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

HADRI Reda (2546770126 – Jeune District) représentait CLERMONT FOOT 63 en 2022-2023

La Commission enregistre la démission de M. HADRI Reda en date du 25/09/2023 du CLERMONT FOOT 63.

Formé et licencié au moins cinq saisons dans ledit club et en application des articles 35.2 et 35.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, M. HADRI Reda continue de compter dans l'effectif du CLERMONT FOOT 63 pour les saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 sauf s'il cesse d'arbitrer.

La Commission transmet le dossier à la Ligue du Grand-Est pour information et suite à donner.

RJEB Achraf (2548551422 – Senior District) représentait U.S. ST BEAUZIRE en 2022-2023

La Commission enregistre le renouvellement de la licence arbitre de M. RJEB Achraf en date du 13/07/2023 à l'U.S. ST BEAUZIRE pour la saison 2023-2024.

La Commission se laisse le droit de vérifier le nombre de matchs dirigés, en application des articles 33 et 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

HAUTE-SAVOIE PAYS-DE-GEX

BENSAID Walid (2546552885 Senior District) représentait LES MURAUX O.F.C. (District des Yvelines) en 2022-2023

Suite à un déménagement en date du 31/08/2022, M. BENSAID Walid a formulé une demande de rattachement au STE S. ALLINGES pour la saison 2023-2024 en date du 05/10/2023, club situé à moins de 50 km de son domicile et à plus de 50 km de son ancien club.

Considérant que la date de la licence de M. BENSAID Walid est postérieure au 30 septembre 2023.

Considérant que cette requête ne répond pas aux critères imposés par l'article 26.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission déclare M. BENSAID Walid, arbitre indépendant pour la saison 2023-2024, il pourra représenter un club de son choix dès la saison 2024-2025, club qui devra être situé à moins de 50 km de son domicile.

Il peut toutefois prendre une licence d'arbitre au titre du STE S. ALLINGES pour la saison 2023-2024 mais sans pouvoir le couvrir.

La Commission transmet le dossier au District des Yvelines pour information et suite à donner.

RECTIFICATIF - Article 45 - mutés supplémentaires

DISTRICT	N°CLUB	NOM DU CLUB	NOMBRE DE MUTÉS SUPP	EQUIPES BENEFICIAIRES
ISERE	515301	F.C. D'ECHIROLLES	2	+ 1 muté en R3 / + 1 muté en U16 R2 + 2 mutés en U16 R2

OBLIGATION DE SENSIBILISATION DES JOUEURS DES CENTRES DE FORMATION AGREES – Article 40

Afin de sensibiliser l'ensemble des joueurs des centres de formation agréés au rôle de l'arbitre, chaque club disposant d'un centre de formation a l'obligation de faire suivre chaque saison à ses joueurs sous convention de formation de catégorie U16 une formation initiale en arbitrage, dispensée par l'IR2F dont il dépend.

535789	CLERMONT FOOT 63	En attente
500080	OLYMPIQUE LYONNAIS	En attente
500225	A.S. ST ETIENNE	En attente

LISTE PREVENTIVE DES CLUBS EN INFRACTION AU STATUT FEDERAL DE L'ARBITRAGE ET AU STATUT AGGRAVE DE LA LAuRAFoot

Le Statut aggravé ne se substitue pas au Statut Fédéral de l'arbitrage, mais le précise ou le complète.

Les clubs évoluant en seniors libres/futsal masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et dans les deux premiers niveaux des districts de la LAuRAFoot (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggravé dont le nombre définitif minimal d'arbitres sera communiqué aux clubs lors de la parution des informations au ~~30 septembre~~ **31 octobre 2023**.

Un tableur sera mis à disposition des clubs afin que ceux-ci puissent eux-mêmes calculer leurs obligations avant l'engagement de leurs équipes.

Le présent Statut de l'arbitrage doit être intégralement appliqué dans tous les districts et la ligue. En cas de litige opposant deux équipes disputant un championnat national le statut fédéral est pris comme base. Tous les cas non prévus par les règlements seront tranchés par les commissions compétentes des districts et de la ligue.

Le Statut Fédéral de l'Arbitrage et le Statut Aggravé LAuRAFoot s'appliquent tour à tour et si les obligations au Statut Aggravé LAuRAFoot sont inférieures en nombre d'arbitres exigé, c'est le Statut Fédéral qui prime en nombre d'arbitres exigé.

Les clubs listés ci-dessous sont à la date du ~~31 août 2023~~ **30 septembre 2023** en infraction avec le Statut de l'Arbitrage Fédéral et le Statut Aggravé. **Ils ont jusqu'au 28 février 2024** pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats.

Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAI ne couvrent pas leur club pour la saison 2023-2024 (cf. Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage).

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

a) le championnat national des U19

b) le championnat national des U17

c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U20 R1, **U20 R2** et U18 R1

=> 2 JEUNES ARBITRES

- B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :
- l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18 R2, U16, U15 ou U14.
 - le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District
- => 1 JEUNE ARBITRE

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres.

Pour les ententes : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

IMPORTANT :

Si le Dossier Médical d'Arbitre (DMA) est en attente, l'arbitre a 60 jours à partir du 31 août pour le finaliser avant que la demande de licence ne soit annulée automatiquement.

La Commission a pris en compte toutes les licences validées et en attente de Dossier Médicale d'Arbitre (DMA) pour établir la liste préventive des clubs en infraction.

➤ STATUT FEDERAL DE L'ARBITRAGE - CLUBS NATIONAUX (non en règle)

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N°CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT FEDERAL Au 31 août 2023 30 septembre 2023	ARBITRES MANQUANTS + DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
L2	546946	GRENOBLE FOOT 38	10 arbitres dont 1 féminine et 3 formés et reçus dans les 3 dernières saisons et 6 arbitres majeurs	1 Arbitre Féminine + 2 DM Arbitres en attente
N1	504256	F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	8 arbitres dont 2 formés et reçus dans les 3 dernières saisons dont 4 arbitres majeurs	1 Formé et reçu dans les 3 dernières saisons
N2	520923	F.C. CHAMALIERES	7 arbitres dont 1 formé et reçu dans les 3 dernières saisons dont 3 arbitres majeurs	1 Arbitre + 1 DM Arbitre en attente
N2	504281	F. BOURG EN BRESSE PERONAS 01	7 arbitres dont 1 formé et reçu dans les 3 dernières saisons dont 3 arbitres majeurs	1 Formé et reçu dans les 3 dernières saisons
N3	548198	AIN SUD F.	6 arbitres dont 1 formé et reçu dans les 3 dernières saisons dont 3 arbitres majeurs	3 DM Arbitres en attente

➤ **STATUT REGIONAL AGGRAVE DE L'ARBITRAGE – CLUBS L'AuRAFoot (non en règle)**

CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS	ARBITRES MANQUANTS
			STATUT L'AuRAFoot Au 31 août 2023 30 septembre 2023	+ DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
L1	535789	CLERMONT FOOT 63	10 Seniors + 2 arbitres dont 1 féminine + 2 Jeunes	2 Arbitres Seniors + 1 DM Arbitre en attente
L2	504259	F.C. ANNECY	8 Seniors + 2 arbitres dont 1 Féminine + 2 Jeunes	1 Arbitre + 1 DM Arbitre en attente
L2	546946	GRENOBLE FOOT 38	8 Seniors + 2 arbitres dont 1 Féminine + 2 Jeunes	2 Arbitres dont 1 Féminine + 1 Arbitre Jeune + 2 DM Arbitres en attente
N1	504256	F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	6 Seniors + 2 Arbitres + 2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
N2	516884	F.C. BOURGOIN JALLIEU	5 Seniors + 2 arbitres + 2 Jeunes	1 Arbitre + 1 Arbitre Jeune
N2	520923	F.C. CHAMALIERES	5 Seniors + 2 arbitres + 2 Jeunes	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre + 1 DM Arbitre en attente
N2	554336	LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE	5 Seniors + 2 arbitres + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior + 2 Arbitres
N2	504281	F. BOURG EN BRESSE PERONAS 01	5 Seniors + 2 arbitres + 2 Jeunes	1 Arbitre Jeune + 1 DM Arbitre en attente
N3	508740	MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE	5 Seniors + 1 Arbitre + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior
N3	504692	A.S. ST PRIEST	5 Seniors + 1 Spé Futsal + 2 Jeunes	1 Arbitre Spé Futsal
N3	582695	GFA RUMILLY VALLIERES	5 Seniors + 1 Arbitre + 2 Jeunes	1 Arbitre + 1 Arbitre Jeune
N3	548198	AIN SUD F.	5 Seniors + 1 Arbitre + 2 Jeunes	1 Arbitre + 3 DM Arbitres en attente
N3	550008	CHASSIEU DECINES F.C.	5 Seniors + 1 Arbitre + 2 Jeunes	2 DM Arbitres en attente
R1 A	525985	A.S. CLERMONT ST JACQUES FOOT	5 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 DM Arbitre en attente
R1 A	580563	AURILLAC FOOTBALL CLUB	5 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune + 1 DM Arbitre en attente
R1 A	551385	SP. CHATAIGNERAIE CANTAL + GJ	5 Seniors	5 Arbitres Seniors
R1 A	508749	U.S. SANFLORAINE	5 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R1 A	508949	U.S. BEAUMONTOISE	5 Seniors + 1 Jeune	5 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R1 A	508772	F.C. RIOMOIS	5 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R1 A	506562	C.S. DE VOLVIC + GJ	5 Seniors	2 Arbitres Seniors
R1 B	542553	A.S. MISERIEUX TREVoux	6 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R1 B	504465	O. SALAISE RHODIA	5 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R1 B	506269	A. AM LAPALISSOISE + GJ	5 Seniors	3 Arbitres Seniors
R1 B	581843	AC. S. MOULINS FOOTBALL	5 Seniors + 2 Jeunes	2 Arbitres Jeunes
R1 B	504294	U.S. MONISTROL S/LOIRE	5 Seniors + 2 Jeunes	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R1 B	508776	S.A. THIernoIS	5 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R1 C	550032	F.C. LA TOUR ST CLAIR	5 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune + 2 DM Arbitres en attente
R1 C	519935	A.C. SEYSSINET PARISSET	5 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R1 C	520061	OLYMPIQUE LYON SUD	5 Seniors + 2 Jeunes	2 Arbitres Jeunes
R1 C	551383	CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB	5 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS	ARBITRES MANQUANTS
			STATUT LAuRAFoot Au 31 août 2023 30 septembre 2023	+ DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
R2 A	520389	ENT. NORD LOZERE	4 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R2 A	551835	U.S. VALLEE DE L'AUTHRE + GJ	4 Seniors	4 Arbitres Seniors
R2 A	522494	YTRAC F. + GJ	4 Seniors	1 Arbitre Seniors
R2 A	520133	U.S. BRIOUDE	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Seniors
R2 A	506371	A. VERGONGHEON-ARVANT + GJ	4 Seniors	2 Arbitres Seniors
R2 A	529030	ESP. CEYRATOISE	4 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R2 A	524952	A.S. ST GENEST CHAMPANELLE	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R2 B	552955	A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON	4 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R2 B	512835	SAUVETEURS BRIVOIS	4 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeunes
R2 B	581280	U.S. SUCS ET LIGNON	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R2 B	520289	F.C. CHATEL GUYON	4 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R2 B	547699	F.C. COURNON D'AUVERGNE	4 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R2 B	518527	LEMPDES SP.	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Seniors
R2 B	521724	U.S. MOZAC	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R2 C	521795	ESB FOOTBALL MARBOZ	5 Seniors	1 DM Arbitre en attente
R2 C	551477	ENTENTE CREST AOUSTE	4 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Jeune + 1 DM Arbitre en attente
R2 C	552975	ROANNAIS FOOT 42	4 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior
R2 C	517784	ST AMPLEPUISIEN	4 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune + 1 DM Arbitre en attente
R2 C	504730	A.S. CRAPONNE	4 Seniors + 2 Jeunes	2 Arbitres Jeunes
R2 D	523960	ET.S. TRINITE LYON	4 Seniors + 2 Jeunes	3 Arbitres Seniors + 2 Arbitres Jeunes
R2 D	550020	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 DM Arbitre en attente
R2 D	547044	PLASTICS VALLEE F.C.	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R2 D	580951	MOS3R FOOTBALL CLUB	4 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior + 1 DM Arbitre en attente
R2 D	504713	O. ST MARCELLIN	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune
R2 E	523348	E.S. DE MANIVAL ST ISMIER	4 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior + 2 Arbitres Jeunes
R2 E	546317	F.C. CHAPONNAY MARENNES	4 Seniors + 2 Jeunes	3 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R2 E	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON	4 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
R2 E	528363	SPORTING NORD ISERE	4 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R2 E	522340	U.S. ANNECY LE VIEUX	4 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R2 E	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013	5 Seniors	2 Arbitres Seniors

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS	ARBITRES MANQUANTS
			STATUT LAuRAFoot Au 31 août 2023 30 septembre 2023	+ DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
R3 A	506255	S. C. AM. CUSSETOIS	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 A	508744	A.S. VARENNOISE + GJ	3 Seniors	3 Arbitres Seniors
R3 A	582321	COMMENTRY F.C.	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune
R3 A	546414	F.C. MASSIAC MOLOMPIZE BLESBLE	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 A	506350	U.S. MURATAISE	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R3 A	506520	U.S. LES MARTRES DE VEYRE	3 Seniors + 1 Jeune	3 Arbitres Seniors
R3 A	508748	ENT. STADE RIOMOIS-CONDAT	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 2 DM Arbitres en attente
R3 A	520149	A.S. EMBLAVEZ-VOREY + GJ	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 A	563697	DOMES SANCY FOOT	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R3 B	522592	AM. C. CREUZIER LE VIEUX	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune
R3 B	506298	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS + GJ	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 B	541847	F.C. ALLY MAURIAC	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune
R3 B	581801	F. EN CHATAIGNERAIE ET PAYS DE RANCE	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R3 B	526130	U.S. FONTANNOISE	3 Seniors	1 Arbitre Senior + 1 DM Arbitre en attente
R3 B	503566	S.C. LANGOGNE	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R3 B	546413	ENT. F.C. ST AMAND ET TALLENDE	3 Seniors	2 Arbitres Seniors
R3 B	506559	U.S. VIC LE COMTE	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune
R3 C	506243	BOURBON SP.	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R3 C	508743	ST. ST YORRAIS + GJ	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 C	520548	U.S. LIGNEROLLES LAVAUT STE ANNE + GJ	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 C	525995	F.C. ST GERMAIN LAPRADE + GJ	3 Seniors	2 Arbitres Seniors
R3 C	560177	F.C. LES MARTRES D'ARTIERE LUSSAT + GJ	3 Seniors	2 Arbitres Seniors
R3 C	520152	C.S. PONT DU CHATEAU	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 C	522594	U.S. ST BEAUZIRE + GJ	3 Seniors	1 Arbitre Senior + 2 DM Arbitres en attente
R3 D	534257	A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUG.	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 D	529727	F.C. ST PAUL EN JAREZ	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 D	525875	SOUS ECOLES LAIQ. ST PRIEST	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 D	530348	A.S. CHADRAC	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 D	581299	A.S. ST-DIDIER ST-JUST	3 Seniors	3 Arbitres Seniors

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS	ARBITRES MANQUANTS
			STATUT L'AuRAFoot Au 31 août 2023 30 septembre 2023	+ DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
R3 D	518518	U.S. ORCETOISE + GJ	3 Seniors	3 Arbitres Seniors
R3 D	506501	U.S. ENNEZAT	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R3 E	544456	F.C. ALLOBROGES ASAFIA	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R3 E	528356	A.S. DE DOMARIN	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R3 E	547080	F.C. VAREZE	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 E	541514	U.S. CHARTREUSE GUIERS	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 E	526437	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune
R3 E	516534	C.S. AMPHION PUBLIER	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 E	513412	A.S. SILLINGY	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 F	546478	O.C. D'EYBENS	3 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior
R3 F	520603	A.S. ST ANDRE LE GAZ	3 Seniors	1 Arbitre Senior + 1 DM Arbitre en attente
R3 F	500340	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 F	504445	C.S. VERPILLIERE	3 Seniors	1 DM Arbitre en attente
R3 F	504511	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	3 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior
R3 F	518949	STE S. ALLINGES	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 G	553816	F.C. BRESSANS	3 Seniors	1 Arbitre Senior
R3 G	504823	U.S. LA MURETTE	3 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior
R3 G	548844	F.C. DU NIVOLET	3 Seniors + 2 Jeunes	1 Arbitre Senior
R3 G	518058	U.S. SEMNOZ VIEUGY	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R3 H	580902	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE	3 Seniors	1 DM Arbitre en attente
R3 H	504316	AM.S. DONATIENNE	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 H	552755	VALENCE F.C.	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 arbitre Jeune
R3 H	504671	U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune
R3 H	541895	F.C. PONCHARRA ST LOUP	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R3 I	546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R3 I	563727	AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE	3 Seniors	3 Arbitres Seniors
R3 I	563840	U.S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors
R3 I	564461	SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R3 I	541604	O. DE BELLEROCHE	3 Seniors	3 Arbitres Seniors
R3 J	500124	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS	3 Seniors	1 Arbitre Jeune

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 31 août 2023 30 septembre 2023	ARBITRES MANQUANTS + DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
R3 J	504343	F.C. ANNONAY	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Jeune
R3 J	504390	F.C. PEAGEOIS	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R3 J	580604	A.S. VEORE MONTOISON	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 Arbitre Jeune
R3 J	534255	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN	3 Seniors	2 Arbitres Seniors
R3 J	541589	MENIVAL F.C.	3 Seniors + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 DM Arbitre en attente
R3 J	546479	ENT. S. DU RACHAIS	3 Seniors + 1 Jeune	2 Arbitres Seniors + 1 DM Arbitre en attente
R3 J	536259	AM. LAIQ. ST MAURICE L'EXIL	3 Seniors	2 Arbitres Seniors + 1 DM Arbitre en attente

CHAMPIONNATS SENIORS FUTSAL

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 31 août 2023 30 septembre 2023	ARBITRES MANQUANTS + DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
FUTSAL R2	564225	FUTSAL CLUB DE VOREPPE	1 Spécifique Futsal	1 Spécifique Futsal
FUTSAL R2	500153	A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER	1 Spécifique Futsal	1 Spécifique Futsal
FUTSAL R2	554468	L'OUVERTURE	1 Spécifique Futsal	1 DM Arbitre Futsal en attente
FUTSAL R2	580702	FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE	1 Spécifique Futsal	1 Spécifique Futsal
FUTSAL R2	590486	FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB	1 Spécifique Futsal	1 Spécifique Futsal

CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS et JEUNES

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 31 août 2023 30 septembre 2023	ARBITRES MANQUANTS + DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
R1F	528571	A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIE	1 Senior + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R1F	564196	GF MYF BESSAY FOOT	1 Senior + 1 Jeune	1 Arbitre Senior + 1 Arbitre Jeune
R2F A	550799	ENT. S. HAUT FOREZ	1 Senior	1 DM Arbitre en attente
R2F B	790167	CALUIRE FOOTBALL F. 1968	1 Senior + 2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
R2F C	590133	FOOTBALL CLUB DU CHERAN	1 Senior + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R2F C	582180	AS-THONON	1 Senior + 1 Jeune	1 Arbitre Senior
R2F C	564596	GPT F. PAYS DES COULEURS	1 Senior	1 Arbitre Senior
U18F R2 B	560780	GOAL FEMININES CHAZAY	1 Jeune	1 Arbitre Jeune

CHAMPIONNATS JEUNES

NIVEAU LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 31 août 2023 30 septembre 2023	ARBITRES MANQUANTS + DM Arbitre en attente Au 31 août 2023 30 septembre 2023
U20 R2 A	522881	U.S. MOURSOISE	2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
U20 R2 B	535235	U.S. REVENTINOISE	2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
U20 R2 B	504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU	2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
U20 R2 C	514055	ENT.S. REVERMONTAISE	2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
U20 R2 C	564593	F.C. LYON CROIX ROUSSE	2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
U20 R2 C	581322	F.C. SUD OUEST 69	2 Jeunes	1 Arbitre Jeune
U18 R1	504383	O. ST ETIENNE	2 Jeunes	2 Arbitres Jeunes
U18 R2 A	582568	G.J. LANGEAC SIAUGUES SAUGUES	1 Jeune	1 Arbitre Jeune
U15 R2 B	500153	A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER	1 Jeune	1 Arbitre Jeune
U18 D1	582562	GJ YTRAC-SANSAC-ROANNES	1 Jeune	1 DAM Arbitre en attente
U18 D1	564531	GJ ALLIER SUD FOOT	1 Jeune	1 Arbitre Jeune
U18 D1	560485	GJ VARENNES-SAINT POURCAIN	1 Jeune	1 Arbitre Jeune
U18 D1	554206	AVENIR SUD BOUBONNAIS	1 Jeune	1 Arbitre Jeune
U18 D1	554205	GROUPEMENT DU HAUT-CHER	1 Jeune	1 Arbitre Jeune
U18 D1	582563	GJ ARVANT VERGONGHEON AUZON	1 Jeune	1 Arbitre Jeune
U15 D1	580718	GROUPEMENT NORD VELAY	1 Jeune	1 Arbitre Jeune

SANCTIONS PREVUES AUX ARTICLES 46 ET 47 DU STATUT FEDERAL DE L'ARBITRAGE

La sanction financière est calculée selon le nombre d'arbitres manquants et l'année d'infraction. (cf. article 46 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

La sanction sportive est applicable la saison suivante et calculée selon l'obligation du club et l'année d'infraction (cf. article 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de football Diversifié ou exclusivement des équipes Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

Arbitres Seniors ou Spécifiques Futsal manquants :

La sanction est appliquée sur l'équipe 1^{ère} masculine évoluant au plus haut niveau (excepté pour les clubs nationaux dont l'équipe 2 sera sanctionnée).

- 1^{ère} année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins en football à 11 ou 1 joueur muté en moins en Futsal.
- 2^{ème} année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins en football à 11 ou 2 joueurs mutés en moins en Futsal.
- 3^{ème} année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé en football à 11 ou en Futsal et interdiction d'accession.

Arbitres Jeunes manquants :

La sanction est appliquée sur l'équipe 1^{ère} Jeune évoluant au plus haut niveau.

La modification de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories U12 à U18 avec 4 joueurs mutés autorisés. La catégorie U20 reste à 6 joueurs mutés autorisés.

- 1^{ère} année d'infraction : 1 joueur muté en moins ou 2 joueurs mutés en moins pour les U20.
- 2^{ème} année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins ou 4 joueurs mutés en moins pour les U20.
- 3^{ème} année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé pour toutes les catégories et interdiction d'accession.

CALENDRIER DES EVENEMENTS

28 FEVRIER

- Date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs.
- Date limite de l'examen de régularisation.
- Date de l'étude de la 1^{ère} situation d'infraction.

<u>31 MARS</u>	- date limite de publication des clubs en infraction au 28 février.
<u>15 JUIN</u>	- date d'étude de la 2 ^{ème} situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.
<u>30 JUIN</u>	- date limite de publication définitive des clubs en infraction

Yves BEGON,
Président de la Commission

Christian PERRISSIN et Louis CLEMENT,
Vice-Présidents de la Commission

Pour joindre le secrétariat de la Commission :

Par @ : statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr

Par ☎ : 04.73.93.99.96 (sauf le jeudi après-midi)